

**PRESERVATION  
DES BOIS  
DANS LE BÂTI**

**MÉFIEZ-VOUS  
DES IMITATIONS...**

**EXIGEZ  
L'UNIQUE  
CERTIFICATION  
DE SERVICES**



**La garantie  
de services,  
du devis à  
la livraison**



+ DE FIABILITÉ

### De vrais contrôles sur chantiers

Une entreprise certifiée est contrôlée au minimum deux fois par an par l'Institut Technologique FCBA. Ses équipes d'auditeurs techniques s'assurent de l'application des engagements sur l'ensemble de la prestation de services et de la conformité des traitements (chantiers finis ou en cours).  
**En cas de doute, le client peut demander le contrôle gratuit de son chantier.**

+ DE SÉCURITÉ

### Des règles de gestion environnementale

La qualité des prestations intègre la sécurité des personnes et le respect de l'environnement. Les quantités de produits utilisés certifiés CTB-P+ et la gestion des déchets sont maîtrisées. **Le client est informé des précautions à prendre avant et après traitement.**

+ DE SÉRÉNITÉ

### Une tranquillité d'esprit dans la durée

Grâce à la souscription à des assurances spécifiques (RC professionnelle ou décennale selon l'activité), bien assurée en cas de sinistre, **l'entreprise peut intervenir à ses frais en cas de ré-infestation durant la durée de la garantie.**



La certification de services CTB-A+ est délivrée par l'Institut Technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

Cet organisme certificateur reconnu par le COFRAC (Comité français d'accréditation), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.



[www.ctbaplus.fr](http://www.ctbaplus.fr)